

Europe et artisanat

**Pour un artisanat
au cœur du développement
économique et social
de l'Union européenne**

Un objectif économique et un enjeu politique



*Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) -
12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48 - www.artisanat.fr*

Présidence française de l'Union européenne

Placer les entreprises artisanales au cœur de la politique européenne

L'adoption d'une véritable politique de l'artisanat au niveau communautaire est l'un des objectifs prioritaires de l'APCM. Pour replacer les entreprises artisanales au cœur des préoccupations européennes et obtenir une meilleure prise en compte des intérêts de l'artisanat français et européen, insister sur leurs besoins spécifiques mais aussi démontrer leur importance économique et sociale, l'APCM participe à l'organisation de deux grands événements pendant la présidence française européenne :

- **organisant une conférence européenne consacrée à l'artisanat et aux petites entreprises les 30 et 31 octobre à Tours** inscrite au calendrier officiel de la présidence et véritable opportunité de dialogue avec les décideurs publics pour l'élaboration de propositions concrètes en faveur de ces entreprises ;
- **contribuant à l'organisation d'un certain nombre d'événements tels que :**
 - le rassemblement à Bercy, le 3 octobre 2008, de 10 000 apprentis européens,
 - plusieurs conférences consacrées à la mobilité des apprentis, au commerce de détail ou à la politique régionale.

L'APCM, aux côtés de l'UPA, est directement présente auprès des instances européennes et au sein de l'organisation européenne fédératrice : l'UEAPME, Union Européenne de l'Artisanat et des PME.

Les dossiers prioritaires sont :

- l'adoption du " Small Business Act " avec l'objectif d'en faire l'acte fondateur de l'application du principe " Pensez aux petits d'abord " au niveau européen et national.
- l'amélioration de l'accès aux financements et aux garanties mutuelles en prenant en compte une évaluation du risque adaptée à la typologie de l'entreprise artisanale.
- l'adaptation des conditions d'accès et de mise en œuvre de la normalisation aux caractéristiques et modes de production de l'artisanat et des petites entreprises.
- l'adoption d'une base juridique pour un programme européen de mobilité, de type " Erasmus " pour les jeunes en alternance et sous contrat de travail.
- la prise en compte des spécificités des entreprises artisanales dans des domaines tels que l'efficacité énergétique et le développement durable des territoires.

Au-delà de ces objectifs économiques, la présidence française représente une caisse de résonance unique pour sensibiliser, informer et mobiliser les artisans sur les questions européennes. C'est un enjeu politique qui sera porté par les chambres de métiers et de l'artisanat.

*En France, la « Première entreprise de France » compte 950 000 entreprises en janvier 2008.
En Europe, 98 % des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises
(1 à 20 salariés).*

L'artisanat pendant la présidence française

En Europe, 98 % des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises

Historique

L'Europe est incontournable. L'artisanat et les petites entreprises, longtemps oubliés, l'ont parfois durement vécu.

Fondée à l'origine sur l'industrie lourde puis tournée vers les champions industriels, l'Union européenne évolue progressivement vers la reconnaissance des petites et moyennes entreprises. La réalité de son tissu économique est constituée d'une multitude de petites entreprises qui apportent une contribution essentielle au développement économique et social. De fait, 98 % des entreprises européennes sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises.

La quatrième conférence sur l'artisanat et les petites entreprises, organisée à Stuttgart en 2007 dans le cadre de la présidence allemande du Conseil, a permis de confirmer l'évolution de la politique de l'UE dans la prise en compte des entreprises à caractère artisanal. Des recommandations qui doivent toutefois être approfondies et mises en œuvre, dans la lignée des avancées obtenues ces dernières années, en étroite collaboration avec le Parlement européen.

Evolution de la politique de l'UE dans la prise en compte des entreprises artisanales

Leurs organisations représentatives ont travaillé ensemble, au sein de l'UEAPME, sur les critères d'identification de cette typologie d'entreprises, sans définition européenne à ce jour. Production de biens et services, rôle central du chef d'entreprise, acquisition et capitalisation de savoir-faire, ancrage dans un environnement de proximité caractérisent ces entreprises et fondent aujourd'hui les demandes de l'artisanat en matière de politiques publiques communautaires.

Les enjeux

Les représentants de l'artisanat français ont reçu, dès juillet 2007, l'assurance que le gouvernement, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, soutiendrait activement les dossiers emblématiques pour l'artisanat français auprès des institutions européennes.

En écho à la volonté du gouvernement de mettre les PME au cœur de son action économique, la présidence française crée l'occasion de débattre et d'avancer sur des propositions en faveur de l'artisanat et des petites entreprises au niveau communautaire.

Le gouvernement français apporte son soutien à l'artisanat auprès des institutions européennes

La publication, le 25 juin, du " Small Business Act pour l'Europe ", confère à la présidence française la tâche de conduire les débats jusqu'à son adoption prévue en décembre. Des discussions dans le cadre duquel l'APCM continuera de porter les propositions élaborées conjointement avec l'UEAPME.

Qu'il s'agisse de la stratégie de Lisbonne, d'efficacité énergétique, de normalisation, d'innovation, de fiscalité ou de politique régionale, l'APCM agit, avec ses différents partenaires, pour contribuer à la réussite d'une présidence française tournée vers " l'Europe du concret ", en étant à la fois source de débats et force de propositions.

Quelques dates...

25 juin

Publication du projet de la Commission européenne d'un Small Business Act pour l'Europe.

1^{er} juillet

Début de la présidence française de l'Union européenne.

3 octobre

Rassemblement de 10 000 apprentis européens au Palais Omnisport de Paris Bercy.

21 octobre

Séminaire sur la mobilisation des entreprises au service de la normalisation.

23 et 24 octobre

Colloque sur le commerce de détail, acteur du développement durable et de l'aménagement équilibré du territoire.

30 et 31 octobre

Conférence européenne sur l'artisanat et les petites entreprises à Tours.

27 et 28 novembre

" La formation professionnelle initiale en alternance : l'europeanisation des parcours ", organisée par le gouvernement à Paris.

27 novembre

" La valorisation du programme Leonardo da Vinci (mobilité des apprentis) ", organisée par la Commission européenne à Bordeaux. ■

Small Business Act : l'APCM demande l'application irréversible du principe " Penser aux petits d'abord "

*"Penser aux petits
d'abord"*

La Commission européenne a publié le 25 juin 2008 son projet de Small Business Act pour l'Europe. Pour l'APCM, cette initiative majeure en faveur de l'ensemble des PME a le mérite de :

- reconnaître la diversité des PME et la nécessité de prendre en compte leurs spécificités ;
- renforcer le principe " Pensez aux petits d'abord " qui doit devenir le mot d'ordre de l'action en faveur de ces entreprises ;
- valoriser la figure de l'entrepreneur.

Certaines propositions de la Commission sont portées de longue date par l'APCM : mobilité des apprentis ; guichets uniques qui s'appuient en France sur les Centres de formalités des entreprises (CFE) ; mesures spécifiques dédiées aux micro-entreprises ; accès adapté aux normes harmonisées...

*Pour des résultats
concrets*

Pour autant, l'APCM constate que le SBAE manque d'ambition pour :

- permettre la mise en œuvre généralisée du principe " une fois seulement " ;
- soutenir le rôle clé des organisations représentatives émanant des entreprises en matière d'accompagnement, en particulier sur les thèmes de l'efficacité énergétique et du développement durable.

En outre, l'APCM regrette que la proposition de la Commission n'ait pas de valeur juridique contraignante, demande à chaque institution européenne de s'engager à rendre irréversible les principes et les mesures du SBAE, adossés au " Pensez aux petits d'abord " et compte sur la présidence française pour sensibiliser ces partenaires à cette nécessité. ■

Conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises (Tours, 30 et 31 octobre 2008)



*Promouvoir
la contribution
de l'artisanat
au développement
économique et social
de l'Union européenne*

A mi-parcours de la présidence française, la conférence interviendra au moment où la proposition de Small Business Act pour l'Europe offre aux artisans et aux entrepreneurs des perspectives uniques pour faire valoir leurs propositions et leur vision de l'Europe.

Les conclusions de la conférence contribueront aux débats qui seront alors en cours dans les institutions communautaires.

" Promouvoir la contribution de l'artisanat et des petites entreprises au développement économique et social de l'Union européenne ", tel est le fil conducteur pour atteindre trois objectifs :

- dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre des conclusions de la conférence européenne de Stuttgart en 2007 ;
- élaborer une réaction politique au contenu du Small Business Act pour l'Europe ;
- définir des propositions concrètes aux différents échelons de territoire.

Organisée avec le soutien de la Commission européenne, cette conférence, prévue **les 30 et 31 octobre 2008** au centre international de congrès Vinci de Tours, constituera un événement réunissant environ 500 participants : représentants de l'artisanat et des petites entreprises en Europe, décideurs publics locaux, nationaux et européens, membres des institutions communautaires, du Parlement et du gouvernement français.

L'UEAPME, associée à cette conférence, permettra de démultiplier les résultats de la conférence auprès de l'ensemble des Etats membres et des organisations représentatives des PME.

Le programme s'organisera autour de deux thèmes :

- prendre en compte les spécificités de l'artisanat et des petites entreprises,
- intégrer l'artisanat et les petites entreprises au marché intérieur par un environnement de proximité.

Événement mobilisateur pour l'ensemble du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, cette conférence sera notamment marquée par la présence des ministres Hervé Novelli et Jean-Pierre Jouyet. ■

Mobilité des apprentis : une étape décisive à franchir

Entre juin 2007
et mai 2009, un peu
plus de trois cents
jeunes apprentis
effectueront un séjour
professionnel à
l'étranger.

Le gouvernement fera de la mobilité des apprentis une des priorités de la présidence française de l'Union européenne.

En collaboration avec l'UEAPME, dont la commission des formations est présidée par Alain Griset, président de l'APCM, l'artisanat français demande depuis de nombreuses années la mise en place de mesures afin qu'apprentis et étudiants soient à parité vis-à-vis des conditions de la mobilité.

En 2007, l'APCM a mis en oeuvre un dispositif de mobilité européenne des apprentis dans le cadre du programme européen " Education et formation tout au long de la vie (EFTLV), 2007-2013 ". Entre juin 2007 et mai 2009, un peu plus de trois cents jeunes apprentis de notre réseau de CFA et quarante-cinq accompagnateurs effectueront un séjour professionnel à l'étranger.

Vers l'adoption d'une base législative

Soutenu dès le départ par le Parlement européen, la démarche de l'artisanat français est aujourd'hui accompagnée par le gouvernement français et la Commission européenne.

Le réseau des CMA attend du Conseil Education informel de Bordeaux, **les 28 et 29 novembre 2008**, l'adoption d'une disposition juridique permettant d'intégrer, dans la prochaine génération du programme EFTLV, un volet dédié à la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle initiale en alternance.

Deux conférences, auxquelles est directement associée l'APCM, contribueront à alimenter cette réflexion pendant la Présidence française.

10 000 apprentis à Bercy

Annoncé par Christine Lagarde et Hervé Novelli, le gouvernement a décidé de rassembler plusieurs milliers de jeunes apprentis européens, au Palais Omnisports de Paris Bercy (POPB) **le 3 octobre 2008**, accompagnés de leurs formateurs, maîtres d'apprentissage et de représentants des structures investies dans l'apprentissage.

L'APCM participe directement à l'organisation de cet événement destiné à mettre en valeur l'apprentissage et la mobilité des apprentis et qui sera ponctué par la présentation des meilleurs apprentis de chaque pays, des formes d'apprentissage en Europe, du système Leonardo ainsi que par de nombreux témoignages d'apprentis partis en mobilité. La manifestation sera clôturée par une intervention du Président de la République. ■



www.apprentieneurope.fr

L'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises



L'UEAPME est l'organisation des employeurs représentant les intérêts, au niveau européen, de l'artisanat et des PME en Europe. Il s'agit d'une organisation non partisane à but non lucratif. Elle est présidée par Georg Toifl, président de la division Entreprises Artisanales de la WKO (Autriche). Son secrétaire général est Andréa Benassi (Italie).

En tant qu'organisation coupole européenne des PME, l'UEAPME compte quatre-vingt-six organisations membres, qui sont soit des fédérations nationales intersectorielles, soit des fédérations sectorielles européennes, soit d'autres membres associés qui soutiennent les PME.

L'APCM est membre fondateur de l'UEAPME.

L'UEAPME représente 12 millions d'entreprises, emploie 50 millions de personnes, participe au dialogue social européen et intervient dans une cinquantaine de comités consultatifs européens ayant pour charge la mise en œuvre des politiques communautaires.

Depuis 20 ans, l'UEAPME a également créé, avec le soutien de la Commission européenne, un organisme dénommé NORMAPME, auquel participe l'APCM, ayant pour charge de représenter et défendre les intérêts des artisans et petites entreprises dans la définition des normes européennes.

Basé à Bruxelles, le Bureau européen de l'artisanat français (BEAF), association cofondée par l'APCM et l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et soutenue par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL), complète le dispositif d'action de l'artisanat auprès des institutions européennes. ■

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)



La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen. A cet effet, l'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Parallèlement, l'APCM est au service des 107 chambres locales et des 22 chambres régionales ; ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs.

L'APCM et les Chambres de métiers et de l'artisanat ont élaboré un programme en cinq axes " Les artisans au cœur de la société ", qui précise les objectifs à horizon 2010 dans le domaine de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection de l'environnement.

*APCM - 12, avenue Marceau 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48
Courriel : info@apcm.fr*

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcm.fr